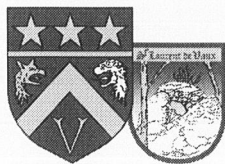


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30



**Délibération n° 2019/07/15 n° 11 : FONCIER –
Cession directe des biens acquis par l'EPORA à la
société SFHE ARCADE – Modification.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/07/2019
En exercice :	31	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 09/07/2019
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 16/07/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M GILLET Rémi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Lors de sa séance du 17 juin 2019, le conseil municipal a autorisé EPORA à céder à la SFHE ARCADE les deux tènements concernés par la convention opérationnelle :

- ✓ Le premier tènement correspond aux parcelles AC 805, AC 806 et AC 807 d'une contenance de 11 129 m²
- ✓ Le second tènement correspond aux parcelles AC 198, AC 228 et AC 229 d'une contenance de 6 672 m²

Pour mémoire, la SFHE ARCADE a été désignée lauréate pour l'aménagement des tènements situés en zone AUC. La convention opérationnelle permet dans son article 13, à la commune de Vaugneray, de demander à EPORA de procéder à une cession directe des biens acquis.

Au vu des modifications de financement de l'opération, la SFHE ARCADE propose d'acquérir les tènements à EPORA pour un montant de 2 534 400 € pour la réalisation d'un programme de 76 logements décomposés en 53 logements locatifs sociaux et 23 PSLA.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en vue d'autoriser EPORA à céder directement les terrains à la SFHE ARCADE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

AUTORISE EPORA à procéder à une cession directe des biens acquis le 13 octobre 2017 et le 19 avril 2018 dans le cadre de la convention d'étude et de veille foncière, à la société SFHE ARCADE au prix de 2 534 400 €.

ABROGE la délibération n°3 du 17 juin 2019.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
16/07/2019
et de la publication en mairie le 16/07/2019

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

